

Demande d'agrément pour intervention en EPS. DSDEN 65

(Annexe 1c)

Cette demande est renseignée par l'intervenant et adressée par le directeur de l'école aux services de la DSDEN 65 (CPD EPS : cpdeps@ac-toulouse.fr et cped2eps65@ac-toulouse.fr et DEOS : deos65missions@ac-toulouse.fr).

Si vérification de l'honorabilité annuelle, alors validité de l'agrément étendue à 5 ans.

La validité de l'agrément est consultable par le directeur de l'école sur l'application de gestion des agréments.

Civilité	
Nom d'usage	
Nom de naissance, si différent du nom d'usage	
Prénom	
Date de naissance	
Ville de naissance (avec le code postal). Si Paris, Lyon ou Marseille préciser l'arrondissement.	
Pays de naissance	
Adresse postale	
Téléphone	
Courriel	
École(s) d'intervention	
Activité(s) concernée(s)	
Liste des diplômes, qualifications ou certifications attestant de la compétence technique pour l'activité concernée <u>(justificatifs à joindre à la demande)</u>	

Date :

Signature :

Protection des données personnelles :

La DSDEN s'engage à respecter les règles inhérentes à la protection des données à caractère personnel pour tous les traitements de données qu'elle met en œuvre dans le cadre de la vérification annuelle de l'honorabilité de l'intervenant extérieur.

Ces données seront conservées à la DSDEN pour une durée d'un an puis détruites.